
Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 27 avril 2015
Séance tenue le 28 avril 2015

Résolution: CM15 0589

Motion de l'opposition officielle de soutien aux centres d'éducation populaire

Attendu que les six centres d'éducation populaire de Montréal sont : Le Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles (2356, rue Centre), le Comité social Centre-Sud (1710, rue Beaudry), les Ateliers du Plateau (4273, rue Drolet), le Centre éducatif communautaire René-Goupil (4105, 47^e Rue Est), le Pavillon d'éducation communautaire Hochelaga-Maisonneuve (1685-1691, boulevard Pie-IX) et le Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et de Saint-Henri (2515, rue Delisle);

Attendu qu'ils desservent actuellement environ 7 000 familles;

Attendu que l'essor de l'éducation populaire contribue à concrétiser le droit à l'éducation et à accroître son accessibilité pour la population adulte, qu'elle vise avant tout au développement des capacités individuelles et collectives dans une perspective de citoyenneté, et que l'éducation populaire permet aux personnes d'être parties prenantes des transformations sociales et d'accroître leur capacité à exercer pleinement leurs droits;

Attendu que les six centres d'éducation populaire de Montréal ont été créés, il y a plus de 40 ans, dans le but de répondre aux besoins de personnes souvent marginalisées de la société, les personnes analphabètes ou les nouveaux arrivants, entre autres, avec une offre de service mieux adaptée à leurs besoins particuliers;

Attendu que les centres d'éducation populaire jouent un rôle de « maisons de quartiers », qu'ils sont des lieux de rencontre importants aussi bien par leur mission éducative que grâce au partage de locaux. Les centres d'éducation populaire représentent donc de véritables incubateurs de vie communautaire;

Attendu que la Commission scolaire de Montréal (CSDM), propriétaire de ces bâtiments abritant ces centres, a annoncé, il y a 3 ans, que pour des raisons financières, elle ne renouvelerait pas les baux à échéance le 31 mai 2015, soit dans 5 semaines;

Attendu que les six centres d'éducation populaire, regroupés sous la bannière InterCEP, en plus du soutien constant de la CSDM, ont reçu l'appui de plus de 100 groupes et regroupements communautaires du Québec ainsi que celui, entre autres, de M. Paul Bélanger, professeur à la Faculté des sciences de l'éducation de l'UQAM, ainsi que celui du premier ministre de l'Éducation de l'histoire du Québec, M. Paul Gérin-Lajoie;

Attendu que la fermeture de ces établissements serait une lourde perte pour une frange vulnérable de la population où elle a accès à des activités d'alphabétisation, de formation informatique, de formation continue, de réinsertion, d'employabilité, d'alimentation, de soutien aux personnes immigrées et autres ateliers et activités d'ordre social, artistique et culturel formateurs de liens de socialisation, d'entraide, d'implication et d'intégration;

Attendu qu'une solution avait été mise de l'avant, en février dernier, et que le président du Conseil du trésor du gouvernement du Québec avait donné un accord de principe pour que Québec reprenne à sa charge les rénovations, les frais de fonctionnement et le financement de la mission des centres d'éducation populaire;

Attendu la nomination d'un nouveau ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. François Blais, le 5^e depuis l'annonce de la fin du bail;

Attendu que l'urgence de la situation ne peut souffrir un nouveau délai;

Attendu que les élus de la Ville de Montréal reconnaissent le droit d'apprendre tout au long de la vie;

Il est proposé par Mme Louise Mainville

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - que la Ville de Montréal appuie les démarches des centres d'éducation populaire demandant au gouvernement du Québec de rendre effective une solution viable, soit rénover les immeubles, maintenir leur caractère public et rétablir un financement adéquat à long terme;
- 2 - que le Maire de Montréal se porte à la défense de la conservation des centres d'éducation populaire dans la métropole montréalaise afin qu'ils poursuivent leurs activités dans les bâtiments qu'ils occupent, au-delà de mai 2015.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.03
/pl

Denis CODERRE

Maire

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 6 mai 2015

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 27 avril 2015
Séance tenue le 28 avril 2015

Résolution: CM15 0591

Motion de la deuxième opposition soutenant la création d'un registre québécois des armes à feu

Attendu que le massacre de 14 femmes à l'École polytechnique, en 1989, a profondément choqué les Montréalais et les Québécois et a conduit le gouvernement du Canada à adopter les projets de loi C-17 en 1991 et C-68 en 1995, pavant la voie à la création du registre canadien des armes à feu;

Attendu que ces lois ont restreint l'utilisation de certains types d'armes à feu, et ont rendu nécessaire l'enregistrement des armes à feu détenues légalement dans le registre, ce dernier devenant un outil important pour les forces de l'ordre à travers le Canada pour protéger le public;

Attendu qu'en 2010, les forces policières canadiennes estimaient avoir consulté le registre canadien des armes à feu en moyenne 17 402 fois par jour, ce chiffre comprenant des vérifications automatiques chaque fois qu'une adresse ou une plaque d'immatriculation est examinée;

Attendu que selon le directeur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), M. Marc Parent, les policiers montréalais utilisaient en 2011 le registre en moyenne 350 fois par jour pour des vérifications et des interventions;

Attendu que M. Parent s'est prononcé en faveur du maintien du registre des armes à feu et qu'il a indiqué que le fait de savoir si un individu dispose d'armes est d'une grande utilité pour prévenir les cas de détresse ou établir les risques d'une opération policière;

Attendu que le Parti conservateur du Canada a utilisé sa majorité au Parlement pour adopter le projet de loi C-19 en 2012, qui vise le démantèlement du registre canadien des armes à feu et la destruction des informations qui y étaient contenues;

Attendu qu'une injonction temporaire a été accordée par la Cour supérieure du Québec le 5 avril 2012 afin de prévenir la destruction des données concernant les résidents du Québec jusqu'à ce que les arguments juridiques puissent être entendus;

Attendu que le 27 mars 2015, la Cour suprême du Canada a statué dans une décision 5-4 que la destruction des dossiers du registre était de la compétence constitutionnelle du Parlement, niant ainsi la contestation judiciaire du gouvernement du Québec et permettant la destruction des dossiers;

Attendu que la Cour suprême du Canada n'a pas indiqué que la destruction de ces données était opportune, et que le jugement n'empêchait pas le gouvernement du Canada de démontrer sa coopération en remettant au Québec les données demandées;

Attendu la motion unanime de l'Assemblée nationale du Québec, adoptée le 27 mars dernier, demandant au premier ministre Stephen Harper « de reculer sur sa décision et d'ordonner le transfert immédiat des données au gouvernement du Québec, afin qu'il puisse mettre en place son propre registre »;

Attendu que le gouvernement du Canada a procédé rapidement à la destruction de ces données importantes, que le gouvernement du Québec souhaitait pourtant conserver;

Attendu que le premier ministre du Québec s'est engagé à mettre en place un registre québécois des armes à feu sans restrictions, avec ou sans les données du registre canadien;

Attendu que la ministre de la Sécurité publique a indiqué qu'elle déposerait d'ici la fin de la session parlementaire en cours un projet de loi créant un registre québécois des armes à feu;

Attendu la mobilisation citoyenne importante en faveur du contrôle des armes à feu;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais
M. Denis Coderre

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1 - appuie la décision du gouvernement du Québec de créer un registre québécois des armes à feu;
- 2 - déplore que le gouvernement du Canada ait détruit les données concernant les résidents du Québec contenues dans le registre canadien des armes à feu, créé à un coût substantiel pour tous les contribuables.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.05
/pl

Denis CODERRE

Maire

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 7 mai 2015

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 27 avril 2015
Séance tenue le 28 avril 2015

Résolution: CM15 0592

Motion de la deuxième opposition demandant au gouvernement du Québec de réinvestir des fonds dans le programme AccèsLogis

Attendu que le programme à frais partagés AccèsLogis est un programme de construction de logements sociaux et communautaires qui a un impact considérable sur la disponibilité de ces logements à Montréal, ainsi que sur la revitalisation des quartiers;

Attendu que les fonds réservés au programme AccèsLogis ont été réduits de moitié, et que les 600 nouvelles unités de logements sociaux annoncées dans le budget 2015-2016 du gouvernement du Québec pour la région métropolitaine sont nettement insuffisantes pour répondre aux besoins de Montréal et des 24 000 ménages éligibles qui attendent un logement social ou communautaire;

Attendu que le Programme de supplément au loyer (PSL) aide les ménages à défrayer une partie du coût du loyer, mais ne constitue pas une solution durable au problème de logement, et ne contribue pas à améliorer les conditions de logement;

Attendu la motion unanime adoptée en février 2015 au conseil municipal, demandant au gouvernement du Québec de maintenir son engagement à développer de nouveaux logements sociaux et communautaires, et de bonifier ses programmes de logement pour les adapter à la réalité montréalaise;

Attendu la résolution unanime de la Communauté métropolitaine de Montréal adoptée en février 2015, demandant au gouvernement du Québec de prévoir des sommes permettant la réalisation annuelle d'un minimum de 3 000 unités de logement AccèsLogis, dont au moins 1 800 unités sur le territoire du Grand Montréal; le financement du programme par le biais d'un plan d'investissement de cinq ans; ainsi que l'indexation annuelle des coûts de réalisation maximaux admissibles;

Attendu les interventions vigoureuses de la Ville pour proposer aux Montréalais une offre d'habitation diversifiée et de qualité;

Attendu qu'une partie de ces interventions, dont le Plan de fidélisation des familles et le Plan d'action en matière d'itinérance, s'appuie sur AccèsLogis;

Attendu que la nature des problèmes de logement demande des interventions soutenues pour obtenir des résultats structurants et durables;

Attendu qu'en 2011, près de 20% des ménages de la région métropolitaine de Montréal consacraient plus de 50% de leur revenu au loyer, au détriment de leurs autres besoins essentiels;

Attendu que le manque de logements sociaux compromet la concrétisation du droit au logement des ménages les plus pauvres;

Attendu qu'AccèsLogis permet d'investir et de créer des emplois tout en contribuant à revitaliser des secteurs, et que la Société d'habitation du Québec a calculé en 2010 que chaque dollar investi dans le programme AccèsLogis rapporte entre 2,30 \$ et 2,40 \$;

Attendu que selon l'Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ), le programme AccèsLogis « est un programme d'une grande efficacité pour répondre aux besoins en logements des ménages québécois à faible et modeste revenu et permet de changer des vies, de changer des quartiers et est aussi rentable économiquement »;

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par M. Marvin Rotrand

Et résolu :

que le conseil de ville demande au gouvernement du Québec :

- 1 - de réinvestir des fonds dans le programme AccèsLogis, permettant la réalisation annuelle d'un minimum de 3 000 unités de logement pour l'ensemble du Québec;
- 2 - qu'il s'engage à bonifier ses programmes de logements sociaux et abordables, dont AccèsLogis, pour les adapter à la réalité montréalaise, et d'en assurer le financement sur une base pluriannuelle et stable.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.06
/pl

Denis CODERRE

Maire

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 7 mai 2015